

Mairie d'Aureville

4, place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Email : mairie@aureville.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Mardi 30 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

SUJETS AVEC DEBAT	4
Convention De Subdélégation De Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines	4
Projet d'un columbarium	4
Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)	5
Adhésion à SOLEVAL.....	6
Diagnostic des structures du château	6
SUJETS SANS DEBAT	7
Vie Communale	7
Urbanisation/Voirie/Travaux.....	7
<i>Château</i>	7
<i>Parc</i>	7
École/Sport/Associations	8
<i>Écoles</i>	8
CCAS	8
Communication	8
Vie Intercommunale	9
SICOVAL	9
Conseil de communauté	9
Questions Diverses	9

Réunion du Conseil Municipal du 30 novembre 2021**CM 2021-10****Ouverture de séance** : 20 heures 30.**Présents :**

ESPIC Xavier, Maire
BOISLIVEAU Anthony
ANDRE Dominique
AJAC Carole
CAMUS Gabriel
GILLES André
GROENEN Jesse
LANDREA Benoît
SCHMIT Sylvie
VERBEKE Céline
TARROUX Francis
CASSAN Christine
MANENT Corinne
MOUMIN Jean-Marc

Absents excusés

BACCHIN Patrice

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du compte rendu du 26 octobre 2021**
- **Sujet avec débats**
 1. **Convention de subdélégation des Eaux Pluviale avec le Sicoval**
 2. **Projet d'un columbarium**
 3. **Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école, salle des fêtes)**
 4. **Adhésion à SOLEVAL**
 5. **Devis diagnostic structure château**
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, ouvre la séance ordinaire du Conseil Municipal du 30 novembre 2021 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 14/ Pouvoir : 0 / Votants : 14

Le compte rendu de la réunion du 26 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), Madame MANENT Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

SUJETS AVEC DEBAT

CONVENTION DE SUBDÉLÉGATION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Annule et remplace la délibération du 26 octobre 2021

CM-10/2021-36/01

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Suite à l'évaluation des charges liées à la gestion de la compétence eaux pluviales urbaines, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a remis son rapport. Les charges sont calculées en fonction du linéaire de réseau à 60%, de la surface urbanisée pour 30% et de la population pour 10%, soit pour Aureville 2910ml de réseau, 100,29 ha urbanisés et 890 habitants/. L'avis hydraulique émis lors de l'instruction des permis de construire (+8.3% sur le coût) et la réalisation du Schéma Directeur Pluvial (1024€/an sur 3 ans) ont déjà été délégués au SICOVAL par délibération du Conseil Municipal.

Le petit entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines a quant à lui été subdélégué par le SICOVAL à la commune qui continue à le faire réaliser par le personnel communal (charge reversée de 1038€/an).

De même que la réalisation du gros entretien (hydrocurage des réseaux compris inspections par caméra et curage des bassins de rétention) charge reversée de 2 596 €/an

Après exposé du Maire, le conseil approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

Il donne ensuite lecture du projet du Sicoval de la convention de subdélégation totale de la gestion des eaux pluviales. (Voir annexe)

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'accepter la convention totale et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi et délibéré les, jour mois et an que dessus.

PROJET D'UN COLUMBARIUM

CM-10/2021-37/02

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir la construction de nouvelles caves-urnes au columbarium du cimetière communal.

Jean-Marc MOUMIN et Corinne MANENT présentent le projet d'extension du columbarium. Deux sociétés ont été consultées. Ils présentent 3 modèles différents.

Après débat, le conseil municipal accepte le devis de la société GRANIMOND pour le modèle « RESSAC » pour la construction de 18 cave-urnes avec les plaques d'inscription et deux bancs pour un total de :

14 352 € HT

TVA 20% 2 870.40 €

TTC 17 222.40 €

Le prix de vente et la durée des concessions restent inchangés, soit 500 € la cave-urne pour une

durée de 50 ans.

Et décide de demander une subvention au Conseil Départemental pour la réalisation de cet investissement.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à réaliser cette opération.

Ainsi et délibéré les, jour mois et an que dessus.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (ÉCOLE, SALLE DES FÊTES)

Monsieur André GILLES présente l'étude réalisée par le SDEHG concernant le bilan énergétique des bâtiments communaux d'Aureville.

Un diagnostic thermique des bâtiments municipaux a été établi par le cabinet NR+, Mme Caroline ESPONDE, et présenté le 17 novembre à la Mairie devant F TARROUX, D ANDRÉ et A GILLES. Ceci a été fait à l'initiative du SDEHG et avec son soutien financier. Un bref CR est résumé ci-dessous :

ÉCOLE		
Action sur bât ancien	Coût HT	Gain énergétique
03-isolation murs	30 000	13.2%
04-isolation des plafonds	7 000	6.2%
06-remplacement des menuiseries	26 600	8.9%
Total	63 600	
Action sur bât 2000		
02-Optimisation de l'éclairage	2300	0.7%
05-isolation du plancher sur préau	4 700	5.2%
07-PAC air/air	24 000	17.4%
Total	31 000	
MAIRIE		
Action	Coût HT	Gain énergétique
01- Optimisation de l'éclairage	2200	2.5%
02-programmation du chauffage	2800	10.8%
03-isolation murs ext salle des fêtes	16800	11.9%
04-isolation du faux plafond de la SdF	16000	7.7%
05-isolation du faux plafond du RdC sous terrasse*	3900	2.3%
06-remplacement des menuiseries vétustes	29400	9.1%
07-PAC air/air	24 000	30.3%
Total	95 100	

- Ou par l'extérieur lors de la réfection de l'étanchéité de la terrasse.

Le bureau de diagnostic mandaté par le SDEHG propose plusieurs programmes de travaux qui sont présentés au conseil.

Toutefois, l'inspection des combles des différents bâtiments n'a pas toujours pu être bien menée par l'expert. André Gilles et Dominique André mèneront cette inspection et feront établir les devis précis des différents travaux d'isolation. Une décision sera prise au vu de ces éléments.

ADHÉSION À SOLEVAL

Monsieur le Maire expose :

SOLEVAL, Agence Locale de l'Énergie et du Climat en Sicoval sud-est toulousain, est une association loi 1901 qui a été créée en avril 2007 avec le soutien technique et financier de la communauté d'agglomération du Sicoval, de l'ADEME et de la Région Midi-Pyrénées.

SOLEVAL a pour objet :

- ▶ De favoriser et d'entreprendre des opérations visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- ▶ D'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons la possibilité d'adhérer à cette association moyennant une cotisation annuelle égale à 0.55 € par habitant, soit près de 1000€ par an pour obtenir des conseils ou de l'aide, notamment à la constitution des dossiers de demande de subventions sur la rénovation énergétique de nos bâtiments.

Il rappelle que le budget de fonctionnement communal est confronté à des augmentations régulières liées notamment ; à la prise de compétence des eaux pluviales urbaines par le Sicoval, à l'augmentation du prix de l'eau et de l'électricité, à l'augmentation du coût du personnel ...

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à SOLEVAL pour essentiellement la constitution des dossiers de subvention, ces derniers seront établis et suivis par la Mairie.

DIAGNOSTIC DES STRUCTURES DU CHÂTEAU

Monsieur le Maire expose :

Dans la continuité du projet d'aménagement du château, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de la structure sur l'ensemble du bâtiment. Cela permettra notamment de positionner judicieusement les zones d'affectation du projet en fonction de sa structure.

Le coût de cette opération s'élève à 8 400 € HT.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

SUJETS SANS DEBAT**VIE COMMUNALE***Urbanisation/Voirie/Travaux**CHÂTEAU*

Une jeune Aureilloise, en dernière année de licence d'architecture d'intérieur, propose de réaliser son projet de diplôme à Aureville sur l'aménagement du château. Sur la période de janvier à juin 2022, elle proposera des plans, des visuels de réalité virtuelle, des maquettes ...

PARC

Le parc sera ouvert au public à compter du 16 janvier 2022, au cours de la cérémonie des vœux du Maire.

*Divers**Fibre***Antennes 4/5 G sur la commune de Goyrans**

Une première réunion a eu lieu le 28 octobre 2021 entre la société FREE et les représentants des trois mairies concernées (Goyrans, Clermont et Aureville)

Dominique ANDRE en fait le compte rendu :

La réunion s'est tenue en présence de Nathalie LEZERAT, chargé de relations chez Free, et Christel SINTEL qui a défini la zone d'implantation.

Ces dernières ont présenté le besoin : nous ne sommes pas en zone blanche, mais il s'agit de préparer l'avenir. En particulier aujourd'hui Free utilise la couverture d'Orange mais doit devenir autonome en 2022 (fin du contrat Free-Orange). Les ingénieurs radio de Free ont défini une zone à couvrir en priorité, en gros la partie Sud de la commune de Goyrans.

Cette zone intéresse également Orange qui souhaite y mettre ses antennes, Orange s'est ainsi associé au projet et doit valider le choix de Free.

Mme SINTEL, en fonction de la zone déterminée, a retenu initialement 3 emplacements. Le premier sur le château d'eau de Goyrans, rejeté car trop proche de l'école.

Le second, rue des biches, a été rejeté par l'ingénieur radio, trop encaissé.

Le troisième, chemin Badel, est OK avec un pylône de 36 m.

La présentation de Mme LEZERAT a surtout insisté sur les aspects sanitaires et légaux, mais pas du tout sur les aspects environnementaux et visuels, visiblement peu pris en compte.

La pose de pylône en forme de faux arbres semble exclue (apparemment pour des questions financières, ça double le budget qui est actuellement d'environ 200 000 Euros). Nos interlocutrices ont juste proposé de peindre le pylône en vert.

Elles ont promis d'apporter des réponses détaillées aux questions très techniques des Goyrannais.

Free refuse de rencontrer les associations ou les habitants. C'est compréhensible car cela tourne systématiquement à la foire d'empoigne et reste contre productif.

Conclusion :

Free va répondre par écrit aux questions techniques que Goyrans leur enverra. De son côté la mairie de Goyrans va examiner la possibilité d'un site alternatif (plutôt adossé à un bois pour amoindrir l'effet visuel).

Compte tenu de la zone présentée, un emplacement sur Aureville ou Clermont semble à priori exclu.

ÉCOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

ÉCOLES

RPI

Suite à la demande de la Mairie de Goyrans concernant son adhésion au RPI, une réunion s'est déroulée le 27 octobre et le 29 novembre 2021

Associations

Téléthon

Le traditionnel loto se déroulera le 4 décembre 2021.

Campestral

Il se déroulera les 17 et 18 septembre 2022, les « Randovalés » se joindront à notre manifestation

CCAS

A cause de la situation sanitaire, la tournée des aînés n'aura pas lieu. Deux samedis de distribution ont été programmés dans la salle des fêtes pour que les aînés puissent venir récupérer leur colis tout en respectant les gestes barrière.

Samedi 18 décembre 2021 – de 9 h à 12h et de 14h30 à 17h.

Samedi 8 janvier 2022 aux mêmes heures

COMMUNICATION

Cossignol Info

Le bulletin est en cours de finalisation et à donner au Sicoval pour impression début décembre.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

- **Tarifs déchets :**
Augmentation de 2%, à compter du 1^{er} janvier 2022, de tous les tarifs déchets.
- **Tarifs des repas du service communautaire de la restauration :**
Le Comité de pilotage du Service Restauration (instance représentant l'ensemble des communes adhérentes) a décidé d'appliquer une première augmentation de 0.15 € sur chaque type de repas en 2021 (validée par le conseil de communauté du 1^{er} février 2021, délibération S202102016), et une deuxième augmentation identique en 2022. Cette seconde augmentation a été validée en Comité de pilotage le 20 octobre 2021. Au 1^{er} janvier 2022, la tarification sera donc la suivante:
 - Maternelle : 3.69€
 - Primaire : 3.79€
 - Adulte : 5.37€

QUESTIONS DIVERSES

RENDEZ-VOUS :

Réunion de présentation du mode de fonctionnement du SDIS de la Haute-Garonne :
3/12/2021 14h30 (BUCHENS)

Réunion à l'aéroport de BLAGNAC (André GILLES)

Réunion transition écologique : 10 décembre 2021 (André GILLES)

Réunion transport avec TISSEO

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Xavier ESPIC souhaite de BONNES FÊTES A TOUS et clôt la réunion du conseil municipal à **23h45**

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 25 janvier 2022 à 20h30

CM-10/2021-36/01 – Convention De Subdélégation De Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines
Annule et remplace la délibération du 26 octobre 2021

CM-10/2021-37/02 – Projet d'un columbarium

1. <i>AJAC Carole</i>	
2. <i>ANDRE Dominique</i>	
3. <i>BACCHIN Patrice</i>	<i>Absent</i>
4. <i>BOISLIVEAU Anthony</i>	
5. <i>CAMUS Gabriel</i>	
6. <i>CASSAN Christine</i>	
7. <i>ESPIC Xavier</i>	
8. <i>GILLES André</i>	
9. <i>GROENEN Jesse</i>	
10. <i>LANDREA Benoît</i>	
11. <i>MANENT Corinne</i>	
12. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
13. <i>SCHMIT Sylvie</i>	
14. <i>TARROUX Francis</i>	
15. <i>VERBEKE Céline</i>	